

# Comptable analytique\*

\* Fiche métier supprimée dans le Répertoire des métiers de la FPH (mars 2015).

**Mettre en oeuvre** la comptabilité analytique de l'établissement à partir des données financières et d'activité, et analyser les résultats.

## MANAGEMENT, GESTION ET AIDE À LA DÉCISION FINANCES COMPTABILITÉ

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM  
Niveau 7 (Master)

CODE MÉTIER  
45150 métier supprimé dans la V3

## RÉFÉRENTIEL

### ACTIVITÉS

- Contrôle des données/documents relatifs à son domaine
- Définition et recueil des clés de répartition et d'unités d'oeuvre pertinentes
- Élaboration et mise en place de la comptabilité analytique en fonction des référentiels (guide de comptabilité analytique hospitalière)
- Élaboration, mise en place et exploitation de tableaux de bord spécifiques au domaine d'activité
- Établissement/actualisation et mise en oeuvre de procédures, protocoles, consignes, spécifiques à son domaine
- Paramétrage des outils, logiciels, systèmes relevant de son domaine d'activité
- Retraitement des charges directes en fonction du guide méthodologique
- Tenue à jour des données/des fichiers relatifs au domaine d'activité
- Ventilation des charges indirectes selon les clés de répartition

### SAVOIR-FAIRE

- Concevoir, actualiser, optimiser une base de données, relatives à la nature de ses activités
- Concevoir, formaliser et adapter des procédures/protocoles/modes opératoires/consignes relatives à son domaine de compétence
- Elaborer, rédiger et exploiter des requêtes relatives à son domaine d'activité

- Évaluer une charge de travail
- Identifier, analyser, prioriser et synthétiser les informations relevant de son domaine d'activité professionnel
- Rédiger et mettre en forme des notes, documents et /ou rapports, relatifs à son domaine de compétence
- Renseigner des personnes au regard de son métier
- Utiliser les logiciels métier
- Utiliser les outils bureautique/TIC

## **CONNAISSANCES REQUISES**

- Bureautique (35066)
- Comptabilité analytique (32682)
- Comptabilité publique (13121)
- Contrôle de gestion (32652)
- Logiciel dédié à la comptabilité analytique (32682)
- Organisation et fonctionnement interne de l'établissement (43426)
- Statistiques (11017)

## **AUTRES RÉFÉRENTIELS**

- [Pôle emploi Code ROME : M1203 Comptabilité](#)

## **TEXTES DE RÉFÉRENCES**

- [Décret n° 2011-660 du 14 juin 2011](#)
- [Décret n° 2011-661 du 14 juin 2011](#)
- [Décret n°2007-196 du 13 février 2007](#)

# **FORMATION**

# **STATUT ET ACCÈS**

# Corps des adjoints des cadres hospitaliers

## STATUT DANS LA FPH

### Catégorie B

---

#### Grades

- Adjoint des cadres hospitaliers de classe normale (13 échelons)
  - Adjoint des cadres hospitaliers de classe supérieure (12 échelons)
  - Adjoint des cadres hospitaliers de classe exceptionnelle (11 échelons)
- 

## MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

### Concours externe sur titres

Branches "**Gestion économique, finances et logistiques**" et "**Gestion administrative générale**"

Ouvert par l'autorité investie du pouvoir de nomination au niveau de chaque établissement ou commun à plusieurs établissements, comprenant une phase d'admissibilité sur dossier et un entretien avec un jury

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

#### Conditions

- Etre titulaire d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme au moins de niveau 4 ou équivalent, sans conditions d'ancienneté

**Quota** : au moins 40 % du nombre total des places offertes aux deux concours (externe et interne)

---

### Concours interne sur épreuves

Branches "**Gestion économique, finances et logistiques**" ou "**Gestion administrative générale**"

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

#### Conditions

- Etre agent titulaire ou contractuel des fonctions publiques hospitalière, d'Etat, ou territoriale ou être militaire ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale
- Compter au moins 4 ans de services publics

**Quota** : au moins 40 % du nombre total des places offertes aux deux concours (externe et interne)

---

### **Inscription sur liste d'aptitude**

Liste établie dans chaque établissement par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

#### **Conditions**

- Etre adjoint administratif hospitalier ou permanencier auxiliaire de régulation médicale
- Compter au moins 9 ans de services publics

**Quota** : 1/3 des titularisations et des détachements

---

### **Inscription sur liste d'aptitude après examen professionnel**

Liste établie dans chaque établissement après sélection par voie d'examen professionnel

#### **Conditions**

- Etre adjoint administratif hospitalier ou permanencier auxiliaire de régulation médicale
- Compter au moins 7 ans de services publics.

**Quota** : 1/3 des titularisations et des détachements

---

### **Détachement ou intégration directe**

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

#### **Condition**

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B
- 

## **ÉVOLUTION DANS LA FPH**

### **Au grade d'adjoint des cadres hospitaliers de classe supérieure**

**Au choix, par inscription au tableau annuel d'avancement établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents**

#### **Conditions**

- Compter au moins 1 an d'ancienneté dans le 8<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint des cadres hospitaliers de classe

normale

- Justifier de 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B

### **Au choix par inscription au tableau annuel d'avancement établi après sélection par voie d'examen professionnel**

#### **Conditions**

- Compter au moins 1 an d'ancienneté dans le 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint des cadres hospitaliers de classe normale
- Justifier de 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B

### **Au grade d'adjoint des cadres hospitaliers de classe exceptionnelle**

### **Au choix par inscription au tableau annuel d'avancement établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents**

#### **Conditions**

- Compter au moins 1 an d'ancienneté dans le 7<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint des cadres hospitaliers de classe supérieure
- Justifier de 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B

### **Au choix par inscription au tableau annuel d'avancement établi après sélection par voie d'examen professionnel**

#### **Conditions**

- Compter au moins 2 ans d'ancienneté dans le 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint des cadres administratifs de classe supérieure
- Justifier de 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B

### **Au grade d'attaché d'administration hospitalière**

### **Concours national interne sur épreuves ouvert par arrêté du ministre chargé de la santé**

#### **Conditions**

- Compter 3 ans de services publics effectifs

### **Inscription sur une liste d'aptitude établie dans chaque établissement par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents**

#### **Conditions**

- Compter plus de 5 ans de services effectifs dans le corps des adjoints des cadres hospitaliers ou des assistants médico-administratifs (accomplis en tant que titulaire ou stagiaire)

**Quota** : recrutement limité au 1/3 du nombre des titularisations

---

# EXERCICE DU MÉTIER

## CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

### Relations professionnelles

- Directions fonctionnelles pour l'identification des unités d'oeuvre et suivi comptable
- Organismes de tutelle pour l'envoi du compte administratif retraité (CAR)

### Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
  - Agence et syndic immobilier
  - Association
  - Cabinet comptable
  - Collectivité territoriale
  - Entreprise
  - Entreprise publique/établissement public
  - Etablissement bancaire et financier
  - Etablissement scolaire
  - Etude notariale
  - Organisation humanitaire
- 

# MOBILITÉ

## PASSERELLES

### Passerelles dans la FPH

- [Responsable budgétaire et financier](#)
  - [Analyste financier\(ère\)\\*](#)
  - [Contrôleur\(euse\) de gestion](#)
-

